

**ARRETE DU MAIRE**

**Le Maire de la Commune de HEILLECOURT,**

- VU les articles L 2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les Lois n°82.213 et 82.623 des 02 Mars et 22 Juillet 1982, relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU le Code de la Route,
- VU la demande par email en date du 31 janvier 2018 de la société SCHOTT ELAGAGE – ZA Maisons Rouges – 13, rue de l'Europe – 57370 PHALSBOURG,
- CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules et d'assurer la sécurité des usagers de la route à l'occasion des travaux d'élagage d'arbres sur différents sites de la Commune.

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Du lundi 22 janvier 2018 au vendredi 13 avril 2018 inclus l'entreprise SCHOTT ELAGAGE est autorisée à occuper le domaine public pour des travaux d'élagage d'arbres pour le compte de la Métropole du Grand Nancy.

Les rues concernées sont : allée des Grands Pâquis, Grande Rue, allée des Sorbiers, Place de la Fontaine, rue de Lorient, rue de Poligny, rue des Grands Jardins, rue Emile Gallé, rue Haquin, rue Léon Songeur, rue de Sèvres, rue Gauvin et rue Richard Mique à Heillecourt.


La circulation automobile au droit du chantier se fera en alternat réglé par des feux tricolores ou par des agents équipés de panneaux K10.

**Article 2** – L'entreprise SCHOTT ELAGAGE prendra toutes dispositions utiles pour assurer : la signalisation et la présignalisation du chantier, la sécurité des piétons, des automobilistes aux abords du chantier. Par ailleurs, celle-ci veillera à la propreté des lieux d'intervention.

.../...

Article 3 – Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Central, Hôtel de Police, bd Lobau à NANCY,
- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, service Circulation,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers, bd Joffre à NANCY,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise SCHOTT ELAGAGE,
- Les Services Techniques Municipaux,
- La Police Municipale.

Le Maire,  
  
M. SARTELET